

ATTENTION, le **Pass Sanitaire** est **obligatoire**, seuls les membres pouvant le présenter pourront participer. Pouvoir justifier de l'une de ces trois preuves :

- La vaccination avec un schéma vaccinal complet (2 doses)
- La preuve d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 48h
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19.



compétition Golf de Frégate samedi 21 août 2021

formule de jeu : scramble à 2, départ en shot-gun à 8h30
participation de **65€** pour green-fee + repas + lots

Lots pour : les premiers et deuxièmes en **brut**, premiers, deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, cinquièmes en **net**, concours de drive H&D, concours d'approche H&D, tirages au sort

PARTICIPANTS (1) (2) (3)

1 - Nom : _____ Prénom : _____ N° de licence : _____ : j'ai le **Pass Sanitaire**

2 - Nom : _____ Prénom : _____ N° de licence : _____ :

téléphone d'un équipier : _____

joindre à cette demande dûment remplie :

-chèque de 65€ X nombre de participant à l'ordre du l'ASGHP

seront prises en compte les demandes accompagnées du règlement, en règle avec les directives sanitaires et dans l'ordre de réception.

souhaitez-vous une voiturette **NON** – **OUI** entourez la réponse.

ATTENTION : les voiturettes sont réservées par l'ASGHP, en aucun cas directement au golf.

Envoyez demande de participation+ chèque(s) à Jacques Lefèvre. MERCI

(1) si vous souhaitez que nous vous trouvions un partenaire pour la compétition cochez la case ci-contre:

(2) pour les abonnés du Golf de Frégate la participation est de **35€/personne** montant du repas

(3) pour les invités au repas la participation est de **35€/personne** montant du repas

Jacques Lefèvre 06 47 72 42 25
30, montée de Costebelle
Parc de la Luquette – les Mimosas C1-8
83400 Hyères les Palmiers